



Menace de poursuivre pénale suite à un avis négatif (je déconseille) sur une page fb

Par **Ardechoise06**, le **12/04/2019** à **04:09**

Bonjour !

Je me permet de vous contactez suite à une situation inédite et particulière pour moi.

Ma mère est allée chez un coiffeur et quand elle est ressortit.. ce fut un carnage, le travail avait été bâclé.

Les mèches étaient épaisses comme des poteaux, démarqués et la coiffeuse s'était permise de couper une mèche de cheveux a ma mère malgré son refus.

J'ai donc publié un avis négatif sur leur page avec photo a l'appui. Je n'ai tenu aucun propos insultant ni dénigré le salon. J'ai simplement déconseillé ce dernier en mettant une note faible, et en disant que le travail n'avait pas été professionnel.

Nous sommes allées les voir pour demander un remboursement.. nous nous sommes faites insulter de folles et menacer d'être conduit devant un tribunal.

J'aimerais donc savoir si c'est réellement possible ou si c'était juste pour effrayer.

Par **tomrif**, le **12/04/2019** à **08:22**

bonjour,

au pénal, le seul fondement juridique possible, c'est la diffamation. or la critique de produits et services ne rentre pas dans le cadre de la diffamation, donc vous ne pouvez pas être condamnée pénalement, voir <http://www.loi1881.fr/critique-produit-et-services-pas-diffamation>

j'ai fait l'objet d'une plainte pénale pour diffamation pour des avis négatifs tenus sur mon site par des internautes. l'entreprise qui a porté plainte a été condamné à payer un peu plus de 6000€ à l'auteur de la critique et à moi. ajouté à cela, les frais d'avocat, cela a du couté 10000€ à l'entreprise. j'ai gagné sans faire le long déplacement au tribunal, ni prendre un

avocat.